

GI MANIFESTATION VERTE

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Pour l'organisation d'un événement
respectueux de l'environnement.



**A l'attention des organisateurs,
des sponsors et du secteur public**

GI MANIFESTATION VERTE

Groupement d'Intérêt de cantons et de communes
soutenu par l'Office fédéral de l'environnement en
étroite collaboration avec ecosport.ch

AVANT-PROPOS

Les grandes manifestations rassemblent un nombre de participants toujours plus important. Cette croissance s'accompagne d'un impact environnemental lui aussi grandissant.

C'est pourquoi, de plus en plus de cantons, de communes et d'organismes s'engagent pour l'organisation de « manifestations vertes et respectueuses de l'environnement ».

Les « principales recommandations » rassemblent les mesures les plus importantes de sept domaines-clés pour la préservation des ressources naturelles. Elles ont un caractère général et ne couvrent pas les cas particuliers. Pour plus de renseignements sur la mise en œuvre des mesures proposées, visitez le site

www.manifestation-verte.ch

CONTENU

- 1 GENERALITES
- 2 DECHETS ET LITTERING
- 3 TRANSPORTS
- 4 ENERGIE ET INFRASTRUCTURES
- 5 NATURE ET PAYSAGE
- 6 ALIMENTATION
- 7 BRUIT
- 8 ETHIQUE ET ASPECTS SOCIAUX

1 GENERALITES

- 1.1 Désignez un responsable **environnement et développement durable**.
- 1.2 Etablissez un **concept de développement durable**.
Optimisez vos mesures en observant et en analysant leur efficacité.
- 1.3 Organisez votre manifestation en respectant les priorités suivantes :
 - 1. **éviter** (par ex. en recourant à des gobelets réutilisables) ;
 - 2. **réduire** (par ex. en encourageant les déplacements en transports publics) ;
 - 3. **compenser** (par ex. en compensant les émissions de CO₂).
- 1.4 **Formez et informez** vos collaborateurs, les co-organisateurs, les participants et les spectateurs sur les mesures de protection de l'environnement et accompagnez-les dans leur mise en œuvre.



2 DECHETS ET LITTERING

- 2.1** Servez les boissons dans des **gobelets réutilisables, remis contre une consigne d'au moins CHF 2.-**. Lorsque ça ne pose pas de problèmes de sécurité, il est aussi possible d'utiliser des contenants en verre (réutilisables) ou des tasses en porcelaine.
- 2.2** Faites en sorte que **toutes les bouteilles en PET soient rapportées pour être recyclées** (consigne de CHF 2.-). Il est conseillé d'employer des jetons de consigne afin que le dépôt ne puisse pas être perçu également pour des bouteilles achetées dans le commerce.
- 2.3** Servez les aliments dans **des assiettes réutilisables lavables**, remises contre une consigne d'au moins CHF 2.-. Lorsque les dispositions de sécurité le permettent, il est également possible d'utiliser de la vaisselle en porcelaine classique.
- 2.4** Dans les stands de restauration sans places assises, **renoncez à toute forme d'assiette**. Recourez plutôt à un système consistant à emballer la nourriture dans du pain ; sinon, remettez une serviette au maximum.
- 2.5** Renoncez aux **produits jetables** comme la vaisselle à usage unique (y compris la vaisselle compostable), les conserves, les bouteilles en verre non réutilisables, les briques à boissons, les articles de décoration qui ne se gardent pas, etc.
- 2.6** Servez la moutarde, la mayonnaise et le ketchup à l'aide d'un distributeur. Utilisez des gobelets réutilisables pour le service des boissons, idéalement achetées dans de **grands contenants** ou des boissons à base de concentré (système pression).
- 2.7** **Réduisez autant que possible la distribution d'imprimés**. D'entente avec les sponsors, renoncez à la distribution d'échantillons gratuits et d'imprimés publicitaires.
- 2.8** Mettez **suffisamment de poubelles** à disposition dans l'espace public. Veillez à ce qu'elles soient régulièrement vidées et à ce que le personnel de nettoyage soit présent pendant toute la manifestation.
→ **Règle d'or : disposez des poubelles tous les 25 mètres.**
- 2.9** Le tri des déchets dans l'espace public a ses limites avec les systèmes traditionnels. Essayez de trier les déchets **à l'arrière des bars** et par catégorie : PET, papier / carton, verre, cannettes en alu, déchets organiques, incinérables, etc. Veillez à ce qu'ils soient éliminés ou recyclés correctement.



3 TRANSPORTS

- 3.1 Choisissez le site de la manifestation de façon à ce qu'il soit **accessible à pied depuis un arrêt des transports publics (max. 500 m)** ou organisez un service de navettes.
- 3.2 Faites coïncider le début et la fin de la manifestation avec les **horaires des transports publics**. Informez les entreprises de transports publics de votre manifestation et du nombre de participants et de visiteurs attendus.
- 3.3 **Informez les participants** en détail sur les horaires des transports publics ainsi que sur les chemins menant aux arrêts, et ce dans les documents de promotion, sur votre site Internet et sur place.
- 3.4 Proposez un **billet combiné** comprenant l'entrée (ou les frais d'inscription) et un titre de transport public.
- 3.5 Favorisez la **mobilité douce** en mettant à disposition, dans un emplacement clairement indiqué et le plus attrayant possible, suffisamment de places pour les vélos. Signalez également avec soin les chemins pédestres et les pistes cyclables.
- 3.6 Ne mettez à disposition des places de stationnement pour les voitures qu'en cas de nécessité absolue. **Exploitez celles-ci** en percevant une taxe. Fixez les tarifs en fonction du nombre de passagers que peuvent accueillir les véhicules et de leur occupation.
- 3.7 Pour vos transports de matériel et de personnes, privilégiez les **véhicules peu polluants et consommant peu d'énergie**.



4 ENERGIE ET INFRASTRUCTURES

- 4.1 **Utilisez les bâtiments**, les places de stationnement, les routes, les parcours et les pistes **existants**.
- 4.2 Choisissez si possible des lieux **raccordés au réseau électrique**.
- 4.3 Dans le choix de l'infrastructure des bâtiments, soyez attentifs à une consommation **d'eau et d'énergie efficace**.
- 4.4 Economisez l'énergie. Utilisez des **appareils et des lampes à faible consommation**. Ne laissez pas de lumières (installations de projecteurs y compris) ni d'appareils inutilement allumés et ne surchauffez/climatisez pas les pièces.
- 4.5 Chaque fois que c'est possible, couvrez les besoins électriques de la manifestation avec de l'électricité certifiée issue **d'énergies renouvelables**.
- 4.6 S'il est nécessaire d'utiliser des générateurs diesel, veillez à ce qu'ils soient équipés d'un **filtre à particules**.
- 4.7 Veillez à ce que les eaux usées des installations sanitaires soient évacuées par les **canalisations** ou amenées avec des camions-citernes, comme le prescrit la loi, vers une station d'épuration.
- 4.8 Mettez **suffisamment de toilettes** à disposition (au moins 1 pour 150 personnes). Veillez tout au long de la manifestation à ce que les installations sanitaires restent propres et à ce qu'il y ait suffisamment de papier hygiénique à disposition.
- 4.9 Installez si possible l'ensemble de l'infrastructure (aires de départ et d'arrivée, tribunes, places de stationnement, installations sanitaires mobiles, etc.) **sur un sol étanche**. Si vous ne pouvez pas installer l'infrastructure ailleurs que sur un sol non étanche (prairie, champ, chemin forestier, etc.), veillez à respecter l'aide-mémoire « Manifestations en plein air », disponible sur www.manifestation-verte.ch.
- 4.10 Veillez à **remettre le terrain en état** après la manifestation et prévoyez un budget pour ce faire.
- 4.11 Choisissez le matériel que vous souhaitez louer ou acheter de façon à **limiter au maximum la distance de transport nécessaire** pour l'acheminer vers la manifestation. Privilégiez les fournisseurs de votre région.
- 4.12 Trouvez des solutions **d'hébergement** pour les participants et les visiteurs **qui soient à proximité immédiate du site** de la manifestation ou organisez un service de transport.
- 4.13 **Compensez les émissions de CO₂** de la manifestation en soutenant un projet de protection du climat.



5 NATURE ET PAYSAGE

- 5.1 Si votre manifestation a lieu en plein air, veillez à disposer d'une copie de l'ensemble des **autorisations officielles** et des **consentements des propriétaires fonciers**.
- 5.2 **Empêchez** l'accès du public aux **zones sensibles** (rives de fleuves, de rivières et de lacs ou marécages). Evitez les réserves naturelles.
- 5.3 Aménagez le parcours et les zones pour les spectateurs de façon à ce que **les domaines protégés et sensibles** soient évités et **qu'aucun plan ou cours d'eau ne soit pollué**.
- 5.4 Après la manifestation, veillez à ce que tout le matériel soit enlevé et **débarrassé correctement** du site. Pour ce faire, prévoyez suffisamment de personnel.
- 5.5 **Pour la préparation de pistes de ski alpin et de ski de fond** réduisez au maximum l'utilisation de moyens auxiliaires, tels des durcisseurs.



6 ALIMENTATION

- 6.1 Convenez avec les exploitants de stands qu'ils proposent **des fruits et des légumes de saison**. Renoncez aux produits importés par avion.
- 6.2 Utilisez des **produits de la région** et **privilégiez les entreprises locales** pour tout ce qui touche à la restauration
- 6.3 Proposez des **produits issus du commerce équitable**.
- 6.4 Servez au moins un **menu végétarien**.
- 6.5 Utilisez des produits issus de **l'agriculture biologique** et respectueux des animaux.



7 BRUIT

- 7.1 Vérifiez que le son de vos **enceintes acoustiques ne s'entende pas depuis l'extérieur de votre site.**
- 7.2 Lors de manifestations en plein air, veillez à ce que le son se répande de **manière concentrée**. Disposez les haut-parleurs et éventuellement la scène de telle manière que le voisinage soit le moins possible importuné par le bruit. Baissez le volume et coupez la musique par moments.
- 7.3 **Renoncez à diffuser de la musique d'ambiance** dans les espaces sensibles au bruit (dans les zones résidentielles, à proximité de réserves naturelles et dans la forêt).
- 7.4 **Informez les riverains** sur la nature et la durée de la manifestation.
- 7.5 Veillez à ce que les travaux de montage et de démontage s'arrêtent entre 22 h 00 et 07 h 00, afin que les riverains soient protégés pendant **les heures de la nuit où le bruit est le plus dérangeant**



8 ETHIQUE ET ASPECTS SOCIAUX

- 8.1 **Décrétez une interdiction de fumer dans tous les espaces intérieurs** et faites en sorte que les sites de compétition et les tribunes de spectateurs restent non-fumeurs.
- 8.2 Respectez strictement **la protection de la jeunesse prescrite par la loi** lors pour la vente de boissons alcoolisées.
- 8.3 Faites en sorte que **l'eau minérale soit toujours moins chère** que les boissons alcoolisées.
- 8.4 **Évitez toute publicité et tout sponsoring** émanant de l'industrie de l'alcool ou du tabac, en particulier dans les manifestations destinées au moins de 16 ans.
- 8.5 **Elaborez un concept de sécurité** et désignez une personne responsable du maintien de celle-ci.
- 8.6 Soulignez votre volonté de **lutter contre le dopage** dans les documents de promotion de la manifestation.
- 8.7 Soumettez votre choix de produits (cadeaux publicitaires, textiles, articles de promotion, imprimés, signalisations, etc.) à des **critères écologiques et sociaux**.
- 8.8 Veillez à ce que la manifestation soit accessible aux **personnes handicapées et préservez l'égalité des sexes**.



Retrouvez de plus amples informations, des conseils et des documents utiles à l'adresse

www.manifestation-verte.ch

Le GI Manifestation Verte est un groupement d'intérêt de cantons et de communes, soutenu par l'Office fédéral de l'environnement et coordonné en Suisse romande par Summit FOUNDATION. Il diffuse une information neutre et sans but commercial, afin que les manifestations aient le moins d'impact possible sur l'environnement.

Les « principales recommandations » ont été établies en partenariat avec ecosport.ch, la plateforme pour les événements sportifs durables de Swiss Olympic, et plusieurs offices fédéraux : l'Office fédéral du sport (OFSP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Les organisateurs de manifestations sportives peuvent par ailleurs bénéficier d'informations complémentaires, d'offres gratuites, de rapports d'expériences, d'un outil de diagnostic et d'un concours permettant de remporter 30'000 francs au total par an.

www.ecosport.ch



Impressum: © GI Manifestation Verte & ecosport, 2012

Concept : Martin Gruber, Département de l'Environnement et de l'Energie, Canton de Bâle-Ville

Graphisme : Susanne Krieg Grafik Design Basel

Traduction française : Summit FOUNDATION